



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 14 février 2022 à 19h00, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur une demande d'usage conditionnel pour le dossier ci-dessous mentionné. Considérant la situation actuelle, ladite séance du conseil municipal se tiendra par visioconférence. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

Conformément aux dispositions du décret 2021-054 et afin de garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie, toute procédure autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Toute personne intéressée peut participer à cette procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse suivante 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec) J5V 1J6 ou à l'adresse courriel suivante : greffe@louiseville.ca.

ADRESSE CIVIQUE : 30, boul. Comtois – Matricule : 4624-90-7392

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 019 451 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande d'usage conditionnel afin de permettre la catégorie d'usage A.2 - bureau de professionnels, laquelle catégorie n'est pas autorisée au règlement de zonage no. 622 article 5.3.2 et la grille des usages zone R21.

Fait et signé à Louiseville
Ce 26^e jour du mois de janvier 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière